



QUELQUES DÉMARCHES TERRITORIALES DE GESTION DE L'EAU : SEINE-ET-MARNE, VAL-DE-MARNE

Le plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne

Après les cinq années du premier plan départemental de l'eau (2006-2011), l'ensemble des acteurs du département ont souhaité poursuivre la dynamique engagée dans le cadre d'un deuxième plan (PDE 2) sur une nouvelle durée de 5 ans (2012-2016). Il faut noter qu'un 7^e signataire s'est associé à cette démarche, la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne.

Il se décline selon 4 axes de travail :

- sécuriser l'alimentation en eau potable ;
- reconquérir la qualité de la ressource en eau ;
- améliorer le patrimoine naturel en lien avec les milieux aquatiques ;
- fédérer les acteurs autour de la politique de l'eau.

Les chiffres clés à retenir sont les suivants :

- bon état écologique des 5 bassins versants comme les Morins, la Voulzie, le Loing, etc. ;
- amélioration continue des rendements des réseaux d'eau potable (le rendement moyen est désormais de 80,55 %) ;
- diminution du nombre d'habitants avec une alimentation en eau non conforme, de près de 150 000 personnes en 7 ans ;
- 86,4 % des captages sont soit protégés soit en phase de procédure ;
- 96 % de la pollution entrant dans les stations d'épuration sont bien traités ;
- 73 % des 276 stations d'épuration ont un bon fonctionnement ;
- plus de 1 800 installations d'assainissement individuel ont été réhabilitées depuis 2009 ;
- 300 dossiers ont été financés depuis 2007 dans le cadre du plan végétal environnement ;
- 13 captages avec une procédure Grenelle sont en cours (aires d'alimentation de captage) ;
- 81 contrats de mesures agroenvironnementales (MAE) sont en cours en 2014 ;
- 657 DAEG¹ ont été réalisés (près de 30 % des exploitations) ;
- 441 communes, sur les 514 engagées, sont dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- 66 communes sont au zéro produit phytosanitaire pour l'entretien de leurs espaces publics ;
- 2 opérations de rétablissement de la continuité écologique font partie des 14 sites pilotes Grenelle en phase d'étude ;
- le site Internet dédié à l'eau dépasse les 100 000 visites/an ;
- 50 M€ de subventions annuelles en moyenne, apportées par 5 financeurs.

¹ Le diagnostic agroenvironnemental géographique (DAEG) est un outil d'évaluation des risques d'impact environnemental des pratiques agricoles à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation agricole.

Pour en savoir plus : www.eau.seine-et-marne.fr – rubrique Observatoire de l'eau/Plan départemental de l'eau. <http://eau.seine-et-marne.fr/les-etudes-de-l-observatoire-de-l-eau>

Source : département de Seine-et-Marne.

Le Plan bleu du Val-de-Marne

Fort de son expérience en matière de gestion publique de l'assainissement, le département du Val-de-Marne a initié en 2006 une démarche participative de développement durable qui permet de fédérer à l'horizon 2020 tous les acteurs du territoire – utilisateurs, gestionnaires ou consommateurs – autour d'une gestion durable de l'eau. Signé par 85 partenaires, le Plan bleu se compose d'une charte de l'eau et d'un plan d'actions qui prennent en compte le facteur eau dans toutes ses composantes



Plage quasi naturelle à préserver en milieu urbain à Ivry-Vitry (94)
© Manuel Pruvost-Bouvattier / IAU îdF

environnementales, sociales et économiques : aménagement et urbanisme, qualité des eaux, préservation de la biodiversité, traitement des eaux pluviales, lutte contre les pesticides, coopération décentralisée, récupération des déchets par des associations solidaires, sensibilisation des entreprises et des habitants, développement des activités fluviales, lutte contre les inondations, etc.

Fin 2013, 334 actions concrètes, tous partenaires confondus, ont été recensées sur le territoire dans le cadre du Plan bleu. La mise en œuvre du programme d'actions est réalisée, d'une part par chacun des signataires de la charte de l'eau, d'autre part via des chantiers Plan bleu impulsant une synergie accrue sur des thématiques

spécifiques, telles que :

- la préparation conjointe des communes au risque inondation à travers des ateliers pratiques co-animés avec la préfecture du Val-de-Marne ;
- l'élaboration d'un zonage pluvial départemental pour favoriser la gestion durable des eaux pluviales ;
- des visites de terrain et l'échange des pratiques sur la réduction de l'usage des phytosanitaires dans les espaces verts.

Pour en savoir plus : http://www.valdemarne.fr/sites/default/files/actions/charte_plan_bd_0.pdf

Source : département du Val-de-Marne